



Pierre Naturelle - Maçonnerie - Carrelage

PROCES-VERBAL
DE RECEPTION DES TRAVAUX

Je soussigné M LIOT GERARD - Maire d'Aussac Vadalle maître de l'ouvrage, après avoir procédé à l'examen des travaux exécutés par :

EURL LV BATIMENT, 19 rue des Pastourets 16230 PUYREAUX

au titre du marché en date du 15/03/2024 concernant les _____
travaux de couverture au 52 Rue de la République - 16560 Aussac Vadalle
en présence de Mme VIDAL représentant(e) l'entreprise désignée ci-dessus,

Déclare que :

la réception est prononcée sans réserve avec effet à la date du 21/06/24

la réception est prononcée avec effet à la date du _____ assortie des réserves mentionnées dans l'état, figurant au verso du présent document. (1)

la réception est refusée ou différée pour les motifs suivants : _____

GARANTIES

Les garanties découlant des articles 1792, 1792-2 et 1792-3 du Code Civil commencent à courir à dater de la signature du présent Procès-verbal.

L'entreprise déclare avoir souscrit à cet effet une police "d'Assurance Construction" pour la couverture du risque.

La signature du Procès-verbal de réception des travaux et le règlement intégral des travaux autorisent le client à prendre possession de l'ouvrage.

Fait en deux exemplaires, à AUSSAC VADALLE le 21/06/2024

Signature de l'entreprise

Signature du maître de l'ouvrage



Le Maire,
Gérard LIOT

(1) Si la réception est prononcée avec réserves, un état de ces dernières, figurant au verso, est dressé et précise le délai dans lequel les travaux qu'elle impose seront exécutés.

CONSTAT DE LEVEE DES RESERVES